

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Malgré un soubresaut de l'hiver à la fin mars, le printemps est bel et bien arrivé et s'installe progressivement. Il est agréable de voir la nature reprendre vie à l'extérieur et ce sera l'occasion pour tout un chacun d'entamer ses travaux du printemps.

Le lundi 19 février dernier, dans le cadre du projet Un Avenir pour notre église, se tenait au centre communautaire, une consultation publique. Cette consultation animée par la firme d'architecte PBA, réunissait des représentants de divers organismes ainsi que plusieurs citoyens. La consultation s'est déroulée sous la forme d'atelier de discussions, d'échange et de « brainstorm » sur le réaménagement de l'église. Je tiens à remercier les 50 personnes qui y ont assisté.

Je tiens à souligner la performance d'une étudiante de chez nous lors de la présentation de secondaire en spectacle, qui s'est tenue le 20 février dernier à la polyvalente aux Quatre-Vents de Bonaventure. Léa Bourdages, étudiante en secondaire 4, s'est mérité la première place pour sa prestation artistique. Secondaire en spectacle vise à favoriser le développement culturel et artistique des élèves des écoles secondaires du Québec en mettant l'accent sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation des jeunes.

Du 14 au 20 avril prochain, se déroulera la Semaine de l'action bénévole. En ce sens, il est important de reconnaître que les bénévoles jouent un rôle fondamental dans la capacité d'affronter les moments difficiles que nous vivons. La prochaine fois que vous croiserez un bénévole, prenez le temps de lui dire merci.

La Municipalité de Saint-Siméon ainsi que d'autres partenaires sont fiers de s'associer au Club Lions de Paspébiac et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour la tenue de la Fête de la pêche 2024, les 8 et 9 juin prochains. Cette activité se déroulera au Domaine du Lac Alain à Saint-Elzéar et s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans. Une formation théorique et pratique de base sera donnée aux enfants et un permis de pêche valide jusqu'à l'âge de 17 ans leur sera également remis. Soyez à l'affût, d'autres informations sont à suivre sur la page Facebook de l'événement.

Je tiens à rappeler aux randonneurs qui fréquentent le sentier avec leurs chiens que, depuis l'entrée en vigueur de la loi 128, le 3 mars 2020, sur l'encadrement des chiens au Québec, il est obligatoire que leur animal soit en laisse. Cette obligation s'applique dans tous les endroits publics du Québec. De plus, il est important que les randonneurs qui fréquentent le sentier avec leurs chiens s'assurent, advenant le cas, de ramasser les excréments de leur animal de compagnie. En ce sens, des distributeurs de sac, utiles à cet effet, seront bientôt installés aux entrées du sentier.

Autre point **concernant le sentier** : nous avons fait le constat que la pluie reçue pendant le weekend de Pâques a endommagé nos infrastructures. La portion entre la route Poirier et la passerelle ainsi que celle entre le rang 2 et la passerelle demeurent praticables. Nous vous invitons tout de même à être prudents d'ici à ce que les glaces fondent et que nous puissions effectuer les réparations nécessaires.

Denis Gauthier,
Maire

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Hôtel de Ville

Quand :

- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

Heure : 19 h 30

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Une contribution financière a été accordée pour soutenir le 37^e tournoi novice de Bonaventure qui aura lieu du 8 au 10 mars 2024.

Il a été RÉSOLU :

- d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2024.
- que soient renouvelées les adhésions de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024.
- que la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et autorise madame Catherine Ferlatte, directrice des travaux publics, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.
- d'approuver le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 2 356 \$.

- que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2024 » soit adopté.
- que la Municipalité de Saint-Siméon autorise monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à agir comme signataires la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).
- que la Municipalité de Saint-Siméon appuie le projet de l'école des Découvertes pour l'embellissement de la cour d'école (installation de balançoires et autre équipement de jeu, mise à niveau des terrains de soccer, prolongement de la clôture et la construction d'un agora pour en faire une zone de socialisation et d'enseignement extérieur) afin que l'école des Découvertes puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien financier « Amélioration des cours d'école 2023-2024 ».

→ que la Municipalité accepte l'offre déposée par Exploitation Jaffa Inc. au montant de 146 510,34 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2024 et 2025, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Plan nature 2030 et à travailler en concertation avec le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 523-23, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2024 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

L'adhésion de la Municipalité de Saint-Siméon au Musée acadien du Québec à Bonaventure a été renouvelée.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 524-24, modifiant le Règlement

numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu ADOPTION du 1^{er} projet de Règlement numéro 524-24 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il a été RÉSOLU :

- que la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 février 2024 au montant de 133 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 353-08. Ces billets sont émis au prix de 98,03400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.
- d'accepter l'inscription de madame Nathalie Arsenault au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du 12 au 14 juin 2024.
- que soit renouvelée l'adhésion de monsieur Ghislain Gagné auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) pour l'année 2024.
- que mesdames Ariane Babin et Judith Dugas ainsi que messieurs Maxime Paquet et Jimmy Bernatchez soient désignés à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.
- que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.
- que la Municipalité de Saint-Siméon autorise l'usage partagé du chemin du rang 3 situé entre les lots 5 595 712 et 5 596 008 pour la circulation des véhicules hors route (QUAD).
- d'accepter l'inscription de madame Catherine Ferlatte au colloque annuel en travaux publics de l'Association des travaux publics du Québec qui aura lieu au Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe du 16 au 18 octobre 2024.
- d'accepter la proposition reçue de la firme Akifer afin de procéder aux démarches menant

à l'obtention d'informations pertinentes, soit l'inspection caméra du puits P-1, le pompage et la prise d'un échantillon d'eau pour vérifier la qualité bactériologique de l'eau au puits P-1 et la vérification de la partie sommitale du puits P-2 à l'aide de la caméra. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 24 janvier 2024, au montant de 3 320 \$, taxes en sus.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **524-24**, ADOPTÉ LE 4 MARS 2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

1. Objet du projet de Règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 4 mars 2024, le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté un second projet de Règlement modifiant son Règlement de zonage.

Ce second projet de Règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de n'importe quelle zone à laquelle la disposition s'applique afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet d'ajouter le terme « Ferblantier » à la définition de l'usage particulier 2523 « Électricité, plomberie et mécanique du bâtiment » de l'article 16 « Classification des usages » du Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon peut provenir de l'ensemble des zones de la municipalité;

Une telle demande vise à ce que le règlement adopté à la suite d'une demande visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone où les constructions ou usages autorisés ne sont plus les mêmes et d'où provient une demande valide, ainsi que de celles de toute zone contiguë

d'où provient une telle demande, à la condition qu'une telle demande provienne de la zone à laquelle elle est contiguë (LAU, art.130, al.4).

2. Description des zones

Pour de plus amples informations concernant la localisation de chacune des zones concernées du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon, prière de vous présenter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau, pour consulter le plan de zonage.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la ville au plus tard **le 19 avril 2024**, soit le 8^e jour suivant l'affichage du présent avis public ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

- 4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'une incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date de la présente :
- être majeur et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
 - être domicilié, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'une place d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui en date de la présente, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande

Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro **524-24** peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon aux heures normales de bureau ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon, dans la section avis publics.

Donné à Saint-Siméon, le 11 avril 2024.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

MARCHÉ AUX PUCES

« NOUVEAUTÉ - NOUVEAUTÉ – NOUVEAUTÉ »

Le marché aux puces « Les trouvailles des Pipianes », situé au 112, avenue du Viaduc à Saint-Siméon, est heureux de vous annoncer en primeur une plage additionnelle à son horaire régulier, soit le **PREMIER JEUDI** de chaque mois de 16 h 30 à 19 h 30, et ce, à compter du **2 mai 2024**.

Cette initiative a pour but de permettre aux gens qui sont sur le marché du travail de profiter de nos trouvailles. Nous avons un très grand inventaire d'articles pour :

- ▶ les 0 à 6 ans (un sac à 3 \$ max.).
- ▶ les 8 à 10 ans
- ▶ les adolescents
- ▶ et sans oublier les adultes

Pour rester informés de nos nouveautés, il vous suffit de consulter notre page Facebook et de cliquer sur SUIVRE.

Nous vous attendons en grand nombre.

Andrée et Diane Poirier,
Responsables

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2024

Pour le Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel, le mois d'avril est un mois très important puisqu'il y a la semaine de l'action bénévole **du 14 au 20 avril**. Cette semaine de reconnaissance des bénévoles revêt une signification d'autant plus particulière que nous en célébrons la 50^e édition !

Toute l'équipe du Centre d'action bénévole désire saluer le précieux engagement de TOUS les bénévoles de la communauté. VOUS apportez votre étincelle là où on aura toujours besoin de plus de lumière, car bénévoler, c'est brillant!

Si vous aussi désirez faire partie de ces brillants bénévoles, nous vous invitons à consulter la page www.jebenevole.ca pour connaître les besoins dans votre secteur.

Chez nous, au centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel, les bénévoles sont bien sûr au cœur de l'organisme. C'est pourquoi nous profitons de cette semaine pour organiser plusieurs activités d'informations et de reconnaissances :

- 12 avril à 10 h 30 : dévoilement du ou de la bénévole de l'année sur les ondes de CHNC.
- 16 avril : activité portes ouvertes à la population
- 19 avril : 5 à 7 reconnaissances pour nos bénévoles

Nous vous invitons à suivre notre page Facebook pour plus de détails.

Benoît Drapeau

Agent de promotion et de développement de l'action bénévole
gestionbenevoles@cabst-simeon-port-daniel.com
 418-752-5577 poste 6



**CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE**
 SAINT-SIMÉON • PORT-DANIEL

Merci aux bénévoles

La Municipalité de Saint-Siméon désire remercier tous les bénévoles qui œuvrent sur son territoire.

À cet effet, dans le cadre de la 50^e édition de la semaine de l'action bénévole, une soirée reconnaissance des bénévoles sera organisée le **18 avril 2024** sous la forme d'un 5 à 7, sous le thème bénévoler, c'est brillant!

Prendre part à l'action bénévole, c'est apporter un peu de soi là où les gens ont le plus besoin. Et si bénévoler veut dire se distinguer avec un sentiment de bien-être, on peut donc affirmer haut et fort que bénévoler, c'est brillant!

Chaque bénévole devrait avoir reçu une invitation par le biais des différents présidents et présidentes de comités et d'organismes œuvrant à Saint-Siméon.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette soirée reconnaissance.

Denis Gauthier,
Maire

**BÉNÉVOLER,
C'EST BRILLANT!**

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
14-20 avril 2024

50^e
ÉDITION

Présentée par
 Hydro Québec

fca@q
 Fédération des
 Centres d'action bénévole
 du Québec

Je bénévoles



regim.info/bonabus

BONABUS : TU ME TRANSPORTES !



2 NOUVEAUX TRAJETS À LA DEMANDE SONT DISPONIBLES ET ILS SONT ADAPTÉS À VOS BESOINS !

Trajet OUEST

Cascapédia-Saint-Jules - New Richmond

Trajet EST

Shigawake - Saint-Godefroi - Hope Town - Hope - Paspébiac - New Carlisle



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un nouveau suivi environnemental pour la rivière Saint-Siméon !

Bonaventure, 8 avril 2024 - L'équipe du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) a entrepris à l'automne 2023 une nouvelle collecte de données scientifiques dans la rivière Saint-Siméon. Cette collecte de données s'insère dans le projet SurVol Benthos et consiste à échantillonner des macroinvertébrés benthiques. La rivière Saint-Siméon, en date de 2023, est en bonne santé. Les données recueillies sont disponibles en ligne dans une [carte interactive](#) et peuvent aussi servir à la prise de décisions environnementales au sein des municipalités et MRC. Dans le contexte actuel de crise climatique, il est important de développer et de mettre en action des mesures concrètes afin de documenter de près l'évolution des changements climatiques et de pouvoir s'y adapter. Les petits cours d'eau risquent d'être affectés davantage par les changements climatiques, d'où l'importance de les étudier.

Résultats de l'état de santé de la rivière Saint-Siméon

La rivière Saint-Siméon est suivie depuis 2023 dans le cadre de SurVol Benthos. Cette première année de suivi permet donc d'établir un état de référence. L'équipe du CEGS prélève des macroinvertébrés benthiques, prend des mesures de la physicochimie de l'eau et procède à une évaluation de la qualité de l'habitat. Les deux sites d'échantillonnage se situent à Saint-Alphonse et Saint-Siméon. L'identification des macroinvertébrés benthiques s'effectue ensuite au laboratoire du CEGS. En 2023, les communautés de macroinvertébrés de la rivière Saint-Siméon indiquaient un état de santé dans la catégorie « bon » pour les deux sites d'échantillonnage, soit la plus haute catégorie d'état de santé d'un écosystème aquatique !

Macroinvertébré benthique ? La réponse ici !

Un macroinvertébré benthique est un organisme visible à l'œil nu (macro), sans colonne vertébrale (invertébré) et qui se retrouve au fond des lacs et des cours d'eau (benthique). Ces organismes sont des larves d'insectes, des mollusques, des crustacés, des vers, etc. Ils sont très importants dans la chaîne alimentaire et plusieurs d'entre eux participent à la décomposition de la matière organique. Un bioindicateur est un organisme vivant dont la présence ou l'état renseigne sur certaines caractéristiques écologiques du milieu étudié. Les macroinvertébrés benthiques indiquent donc l'état de santé global du milieu aquatique !

Découvrez SurVol Benthos !

Le projet provincial *SurVol Benthos* a pour but de suivre l'état de santé des petits cours d'eau en utilisant les macroinvertébrés benthiques comme bioindicateur. Parmi les communautés biologiques, les communautés de macroinvertébrés benthiques sont les plus utilisées pour évaluer l'état de santé global des écosystèmes aquatiques ! Ce projet a été créé et est géré par le Groupe d'Éducation et d'Écosurveillance de l'Eau. Le CEGS joue le rôle de coordonnateur régional de ce projet depuis 2021 en faisant le suivi d'autres cours d'eau du territoire.

Utilisation des données

Les données recueillies dans le cadre du projet SurVol Benthos peuvent s'insérer dans des démarches d'adaptation aux changements climatiques. Elles peuvent être facilement utilisées au sein des municipalités et MRC. Les données sont publiées dans une carte interactive en ligne et elles sont accessibles à toutes et tous. Allez y jeter un coup d'œil !

Nos précieux partenaires

Nous souhaitons remercier nos partenaires financiers qui, grâce à leur aide, nous permettent de poursuivre cet important suivi environnemental.

La Municipalité de Saint-Siméon et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure sont récemment devenues nos partenaires financiers. Cette collaboration permet d'assurer le suivi de la rivière Saint-Siméon fait dans le cadre de *SurVol Benthos*. Avec cette précieuse aide, notre équipe pourra donc continuer d'étudier l'état de santé de cette rivière dans les prochaines années !

Le Conseil de l'Eau aimerait pouvoir, avec l'appui d'autres partenaires financiers, consolider ce suivi sur plusieurs années afin de surveiller les potentielles perturbations dues aux changements climatiques dans ce cours d'eau et au développement urbain du territoire.

- 30 -

Source

Catherine Dutil, biologiste M. Sc., Chargée de projets
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
(418) 534-2770 poste 4
180 avenue Beauséjour, Bonaventure (Qc), G0C 1E0
<https://www.g3e-ewag.ca/ressources-interactives/carte-interactive/>

Lancement du répertoire des services aux aîné.e.s et leurs proches

Nous sommes heureux de vous informer du lancement de ce répertoire qui sera disponible à tous les citoyens de la MRC Bonaventure.

Cet outil a été créé pour répondre au besoin de la population de la MRC Bonaventure de mieux connaître les services existants pour les personnes aînées et leurs proches. Il résulte du travail de plusieurs acteurs étant en lien de près ou de loin avec les personnes aînées. En effet, des intervenants du CISSS de la Gaspésie, de la MRC Bonaventure et d'organismes communautaires offrant des services aux aîné.e.s ainsi qu'une citoyenne aînée ont travaillé de concert pour réaliser un outil le plus complet et adéquat possible.

Cette initiative a été supportée par les agent.e.s de promotion de la santé du secteur de la MRC Bonaventure et a pour objectif de donner les outils et l'information nécessaire à la population pour qu'ils puissent avoir un plus grand contrôle sur leur propre santé.

La distribution dans chacun des foyers du territoire est rendue possible grâce au support de la MRC Bonaventure ainsi que le réseau des Éclaireurs-Veilleurs, qui ont également l'objectif de faire connaître les services du territoire et de favoriser l'entraide entre les citoyens. La connaissance de ces services est bénéfique pour tous, car même si vous n'êtes pas une personne aînée, vous pourriez

être appelé à informer quelqu'un de l'existence d'un de ces services à un moment ou un autre.

Surveillez votre boîte à lettres, cet outil y est peut-être déjà ou s'y retrouvera bientôt !

Vous aimeriez en savoir plus au sujet du réseau des Éclaireurs-veilleurs ? Contactez l'équipe locale via cette adresse courriel :

eclaireurs.veilleurs.bdc.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

Répertoire des services aux aîné.e.s et leurs proches



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie
Québec

MRC de
BONAVENTURE



ENREGISTREMENT ANNUEL **OBLIGATOIRE** POUR VOTRE CHIEN

➔ www.emili.pet



INSCRIPTION + RENOUELEMENT

↪ **GRATUIT POUR 2024** ↩



- ✓ Créez un compte
- ✓ Créez la fiche de l'animal
- ✓ Faites le paiement à 0\$
- ✓ Recevez la médaille par la poste

1 800 937-0478



EN PARTENARIAT AVEC:



PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 29 avril 2024

Mise à la poste

- 9 mai 2024

Le choix d'une qualité de vie

Volume 7, numéro 2
Mars-avril 2024

Publié le 11 avril 2024